



Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

PV N°10 - REUNION DU 10 MAI 2022

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusés : Pierre BIENVENU, William BROWNFOOT

Assiste : Patrick BAUW

Prochaine réunion :

Mardi 21/06/2022 (CFD)

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 11/06/2022

Le P.V n°09 est validé

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

FUTSAL

La C.R.T.I.S rappelle que pour attribuer un NNI à une installation Futsal, la C.D.T.I.S concernée doit être en possession d'une demande de classement émise par le propriétaire et que la visite de classement ait été réalisée.

La C.R.T.I.S rappelle également qu'une installation non classée ne peut pas accueillir de compétition



AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHARMES – STADE LOUIS CARPENTIER – NNI 021650101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 13/03/2022.

Date de la visite : 18/03/2022 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- AOP du 05/03/2022
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 18/03/2022 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032.

Recommandation : Ajouter 3 pommes de douche dans les vestiaires joueurs

- **HOLNON – COMPLEXE SPORTIF GILLES RAIMOND 1 – NNI 023820101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 12/04/2022.

Date de la visite : 08/03/2022 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 PN et du document transmis :

- AOP du 22/02/2022
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 08/03/2022 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis et constatant un parc de liaison protégée vestiaires/terrain, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 PN et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

**On ne voit pas comment est faite la liaison protégée vestiaires / aire de jeu
La photo du vestiaire arbitre est la photo du club house**



SUITE

- **MONTAIGU – STADE MUNICIPAL – NNI 024980101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 17/10/2021.

Date de la visite : 11/03/2022 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- AOP du 11/03/2022
- Rapport de visite effectué le 11/03/2022 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 10/05/2032, sous la réserve suivante à lever avant le 31/08/2022 :

- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

Recommandations :

- Ajouter 4 pommes de douche dans les vestiaires joueurs
- Isoler le ballon d'eau chaude du vestiaire arbitre

- **NEULLY ST FRONT – STADE MUNICIPAL – NNI 025430101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/09/2021.

Date de la visite : 28/04/2022 – Mr Laurent MINETTE - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- AOP du 05/04/2011
- Rapport de visite effectué le 28/04/2022 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 60,60m et la longueur à 100m pour obtenir les dégagements nécessaires.

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.
sous les réserves suivantes à lever avant le 31/08/2022 :**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)



SUITE

1.5 Avis préalables

- **HIRSON – STADE LEO LAGRANGE – 023810101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T4 avec un terrain en pelouse naturelle de nouveaux vestiaires et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en Niveau T4 PN avec les observations suivantes :

- **La dalle béton, support des abris de touche, doit se situer à 2,50m minimum de la ligne de touche**
- **La forme du terrain doit permettre d'obtenir une hauteur de 2,44m sous toute la barre transversale du but**

Pour son classement en Niveau T4 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – NNI 025540101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 20/11/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 01/03/2021.

Date de la visite : 06/04/2022 – Mr Didier DELATTRE – Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 309 Lux (source IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.60

U2h Facteur d'uniformité : 0.74

Au regard des éléments transmis, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 10/05/2024.



SUITE

- **TERGNIER – STADE LEO LAGRANGE VOUEL – NNI 027380201**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 18/12/2020.

Date de la visite : 15/03/2022 – Mr Didier DELATTRE – Membre de la CDTIS

Eclairement moyen horizontal : 356 Lux (source IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.59

U2h Facteur d'uniformité : 0.80

Au regard des éléments transmis, la commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 10/05/2024.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **CHAUNY – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 021730202**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de l'étude d'éclairage en date du 09/12/2021.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairement moyen horizontal : 289 Lux (sources LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.62

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.82

Angle max d'inclinaison : 68

GR maximum : 43.6

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E5.

- **HIRSON – STADE LEO LAGRANGE – 023810101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance de l'étude d'éclairage en date du 01/09/2021.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairement moyen horizontal : 273 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.80

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.88

Angle max d'inclinaison : 65

GR max : 44

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E5.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES



ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BUSNES – STADE LEONIE QUEVA 2 – NNI 621900102 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas à Foot2000.

Date de la visite : 28/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **IZEL-LES-EQUERCHIN – STADE MAURICE HERTZ 2 – NNI 624760102 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas à Foot2000.

Date de la visite : 15/04/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 10/05/2032.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AUCHEL – STADE JEAN VINCENT 2 – NNI 620480102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 05/05/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation de mise à disposition du 2-04-2022

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032.



SUITE

- **AVION – STADE JAVARY 1 – NNI 620650201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2022.

Date de la visite : 22/04/2022 – MM Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS & Claudian PHILIPPE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- AOP du 13/03/2012
- Plan des vestiaires
- Photos accès vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032, sous la réserve suivante à lever avant le 31/08/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés

- **AVION – STADE JAVARY 2 – NNI 620650202**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/06/2022.

Date de la visite : 22/04/2022 – MM Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS & Claudian PHILIPPE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **AVION – STADE JAVARY 3 – NNI 620650203**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 04/06/2022.

Date de la visite : 22/04/2022 – MM Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS & Claudian PHILIPPE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT – STADE WARLOUZET 2 – NNI 620730102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 23/01/2022.

Date de la visite : 22/04/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.



SUITE

- **BERLES AU BOIS – STADE JEAN-PAUL GAMAND 1 – NNI 621120101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/04/2022.

Date de la visite : 02/05/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 60,20m pour obtenir les dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)

- **BOIS BERNARD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621480101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 25/03/2022 – Mr Alain DELHAYE & Mme Nicole DELHAYE - Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 10/03/2022

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche, ligne de buts et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 60m et une longueur de 100m pour obtenir les dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Mettre un miroir dans les vestiaires joueurs

- **BOIS BERNARD – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 621480102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 25/03/2022 – Mr Alain DELHAYE & Mme Nicole DELHAYE - Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 PN au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 58m pour obtenir les dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.



SUITE

- **BUSNES – STADE LEONIE QUEVA 1 – NNI 621900101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 28/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis et en l'absence de la protection de la main courante sur toute la longueur côté vestiaires, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **GONNEHEM – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 623760102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 14/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **GONNEHEM – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 623760103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 14/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **IZEL-LES-EQUERCHIN – STADE MAURICE HERTZ – NNI 624760101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 15/04/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 10/05/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/07/2022.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Installer un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs



SUITE

- **LABEUVRIERE – STADE DES SABLONS 1 – NNI 624790101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 17/04/2022.

Date de la visite : 15/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- AOP du 23/03/2007

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 10/05/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/08/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Installer un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs & Arbitres

- **LABEUVRIERE – STADE DES SABLONS 2 – NNI 624790102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/02/2023.

Date de la visite : 15/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 03/12/2012

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/08/2022 :

- Installer un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitres

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 4 – NNI 624980304**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/07/2022.

Date de la visite : 30/03/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/07/2022.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Mettre un miroir dans le vestiaire joueurs visiteur & arbitre

- **LENS – STADE GEORGES CARPENTIER 1 – NNI 624980601**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2022.

Date de la visite : 30/03/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et de la photo du plan vestiaires sur le panneau d'évacuation

Au regard des éléments transmis et en l'absence de vestiaire arbitre, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.



SUITE

- **LENS – STADE JEAN WATTIAU 1 – NNI 624980701**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2022.

Date de la visite : 30/03/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (Bancs de touche)

La Commission propose de reculer les bancs de touche au-delà de la zone de sécurité. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **PERNES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626520101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/06/2022.

Date de la visite : 04/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (Bancs de touche)

La Commission propose de reculer les bancs de touche au-delà de la zone de sécurité. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **VERQUIGNEUL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628470101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 14/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 10/05/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/07/2022.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BOURS – STADE MUNICIPAL – NNI 621660101**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/12/2031.

Date de la visite : 04/04/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 10/11/2021

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (buts rabattables)
La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,20m ou modifier les buts foot réduit pour obtenir les dégagements nécessaires.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



SUITE

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LOISON-SOUS-LENS – STADE LOUIS BERRO 2 – NNI 625230102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2032.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 20/12/2019.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

- **AVION – STADE FREDERIC POUMAER – NNI 620650501**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/08/2027.

La Commission prend connaissance des photos transmises le 04/05/2022 par la Mairie montrant que les portes de séparation entre le vestiaire arbitre et la buvette puis le dégagement et la salle de réunion sont maintenant condamnées après avoir mis en place une serrure.

Remerciements

- **LOOS EN GOHELLE – STADE ERIC SIKORA 1 – NNI 625280201**

Cette installation est référencée en Retrait de classement jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 02/05/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS indiquant que les travaux de réparation du gazon synthétique, le remplacement des filets de buts et la remise en état des bancs de touche joueurs ont été réalisés.

Au regard des éléments transmis, la Commission rétablit le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/05/2023.



COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BERCK – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 621080103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 14/04/2022 – Mr Bertrand VARLET - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 06/01/2022

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **CONDETTE – STADE DU MARAIS 1 – NNI 622350201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 04/04/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 26/04/2022

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **EPERLECQUES – STADE ANDRE DELEZOIDES 3 – NNI 622970103**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 20/04/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 20/04/2022

Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer cette installation (largeur minimum pour un Foot A8 40m - Art. 5.3 du règlement de terrains et installations sportives).

- **EPERLECQUES – STADE ANDRE DELEZOIDES 4 – NNI 622970104**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 20/04/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 20/04/2022

Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer cette installation (largeur minimum pour un Foot A8 40m - Art. 5.3 du règlement de terrains et installations sportives).



SUITE

- **LONGFOSSE – STADE SAINTE GERTRUDE 1 – NNI 625240201**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/06/2022.

Date de la visite : 26/04/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 26/04/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique (buts A11 et buts réduit)
- Supprimer ou remplacer les systèmes de relevage des filets
- Remettre en place les perches à l'arrière du but 1

La Commission rappelle que pour un classement en niveau T6 PN une main courante est nécessaire sur toute la longueur côté vestiaires.

- **ROQUETOIRE – STADE DE WARNES 2 – NNI 627210102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 13/04/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 13/04/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **ROQUETOIRE – STADE DE WARNES 3 – NNI 627210103**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 26/08/2023.

Date de la visite : 13/04/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 13/04/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2032.

La Commission rappelle que pour un classement en niveau T6 PN une main courante est nécessaire au moins sur toute la longueur côté vestiaires.



SUITE

- **WARDRECQUES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628750101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2025.

Date de la visite : 11/04/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 18/04/2005

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/08/2022 :

- Vérifier la conformité de la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés

- **WARDRECQUES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 628750102**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 16/04/2024.

Date de la visite : 11/04/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 10/05/2032.

- **WARDRECQUES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 628750103**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 11/04/2022 – Mr Roman SOBCZAK - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer cette installation (longueur minimum pour un Foot A8 55m - Art. 5.3 du règlement des terrains et installations sportives).

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **COQUELLES – STADE CALQUELLA – NNI 622390201**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 30/04/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ des 15/11/2021 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 31/10/2031.

1.5 Avis préalables



SUITE

1.6 Retraits de classement

- **WARDRECQUES – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 628750104**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 14/04/2022 informant que l'installation est devenue impraticable.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **WARDRECQUES – SALLE DES SPORTS – NNI 628759901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/03/2028 et l'éclairage était classé en Niveau EFutsal 2 jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 11/04/2022 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 468 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.57

U2h Facteur d'uniformité : 0.74

Au regard des éléments transmis, la commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 2 jusqu'au 10/05/2024.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BRIMEUX – STADE MUNICIPAL 2 – 621770102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 26/03/2022.

La Commission prend connaissance de l'Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal en date du 10/01/2019 informant que suite à la conclusion d'un bail avec la fédération de chasse pour la réhabilitation du marais, ce terrain annexe est supprimé.

En conséquence, l'installation sera supprimée de la base de données.

Remerciements



SUITE

- **CONDETTE – STADE LOUIS GUILBERT 2 – 622350102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 26/03/2022.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 04/03/2022 effectué par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS et du courrier de la Mairie en date 14/03/2022 nous informant que l'installation ne sera plus disponible pour la pratique du football.

En conséquence, l'installation sera supprimée de la base de données.

Remerciements



ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOURLON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621640101**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 26/04/2022 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Photos des buts.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 54,80m et une longueur de 90,40 pour obtenir les dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Remplacer les buts par des équipements conformes à la norme et à notre règlement

Remarque :

La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.



SUITE

- **ECAILLON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 591850101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 16/04/2022.

Date de la visite : 21/04/2022 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 20/04/2022.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN :

- **Au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 63,90m pour obtenir les dégagements nécessaires.**
- **A l'enlèvement des racines d'arbres saillantes situées sur la surface de l'aire de jeu**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Mettre un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitres
- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.

Recommandation :

Ajouter 1 pomme de douche dans le vestiaire local et 2 pommes de douche dans le vestiaire visiteur

- **ESCAUTPONT – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 592070101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/10/2021.

Date de la visite : 16/02/2022 – Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 22/03/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 17/11/2021.
- Plan de recollement
- Constat de la réalisation des travaux de mise en conformité des zones de sécurité

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de l'achèvement des travaux dans les vestiaires, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032, sous la réserve suivante à lever avant le 31/08/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés



SUITE

- **GOUZEAUCOURT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592690101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 21/04/2022 – Mr Pascal LESAINTE - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 10/05/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/07/2022.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser impérativement avant le 31/08/2022 :

- Mettre la hauteur du but 1 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **LA LONGUEVILLE – STADE JEAN GUIENNE 1 – NNI 593570101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 28/04/2022 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (Bancs de touche). La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 60,40m pour obtenir les dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitres

- **LA LONGUEVILLE – STADE JEAN GUIENNE 2 – NNI 593570102**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2023.

Date de la visite : 28/04/2022 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 10/05/2032.

La Commission demande que le terrain pour le Foot A8 soit tracé en respectant les distances de sécurité des 2,50m de la ligne médiane et de la ligne de but conforme au Règlement des Installations.



SUITE

- **SAULTAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595570101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/01/2022.

Date de la visite : 22/04/2022 – Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 04/05/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Installer un miroir dans le vestiaire joueurs visiteur & le vestiaire arbitres
- Refaire tous les tracés Foot A8 qui doivent être à 2,50m de la ligne médiane et de la ligne de but conforme au Règlement des Installations

- **SAULZOIR – STADE PHILIPPE HERBIN 1 – NNI 595580101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 26/03/2022.

Date de la visite : 07/04/2022 – Mr Pascal LESAINTE - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,70m pour obtenir les dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **ST VAAST EN CAMBRESIS – STADE JOSEPH PARENT 1 – NNI 595470101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 25/03/2022 – Mr Pascal LESAINTE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/07/2022.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitre

Recommandation :

Ajouter 2 pommes de douche dans les vestiaires joueurs



SUITE

- **VERCHAIN MAUGRE – STADE JEAN TISON 1 – NNI 596100101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 13/10/2021.

Date de la visite : 21/04/2022 – Mr Pierre PISKORZ - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 28/01/2022.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré. (buts rabattables)
La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 60m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur du but 2 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Compléter les parties manquantes de la main courante côté bancs de touche
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitres
- Refaire tous les tracés Foot A8 qui doivent être à 2,50m de la ligne médiane et de la ligne de but conforme au Règlement des Installations

Recommandation:

Ajouter 3 pommes de douche dans les vestiaires joueurs

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- **BETHENCOURT – STADE MUNICIPAL 1 – 590750101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 14/11/2021.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 22/04/2022 informant qu'il n'y a plus d'équipe et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

- **GRAINCOURT LEZ HAVRINCOURT – STADE COMMUNAL 1 – 623840101**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 20/04/2022 informant qu'il n'y a plus d'équipe et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements



SUITE

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **MAUBEUGE – SALLE DES SPORTS GENAUDET – NNI 593929902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16/10/2029.

Date de la visite : 02/05/2022 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- AOP du 11/01/2017
- Plan d'ensemble (aire de jeu & vestiaires)
- Rapport de visite effectué le 02/05/2022 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **COUSOLRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 591570101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/07/2028.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 120 Lux (sources LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.72

Angle max d'inclinaison : 68.5

GR maximum : 50.5

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E7.

- **LANDRECIÉS – STADE JEAN-CLAUDE DRAUX 1 – NNI 593310101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/07/2023.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 22/02/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 81 Lux (sources LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.34

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.56

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E7.

3.5 Retraits de classement



SUITE

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BRIASTRE – STADE VINCENT WATREMEZ 1 – NNI 591080101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/04/2021.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 20/01/2022.
Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CANTIN – STADE E. LABRE 1 – NNI 591260101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2029.

La Commission prend connaissance d'une photo transmise par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS Escaut montrant les travaux réalisés de la main courante. **Ces travaux sont non conformes.** La Commission rappelle que la protection de l'aire de jeu (main courante) doit passer derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement) pour empêcher les contacts avec le public et le traçage de l'aire de jeu doit être conforme au règlement des terrains et installations sportives en respectant les dégagements de sécurité de 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré (buts rabattables) et ceux en tout point.

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Escaut une fois les travaux terminés.

- **FEIGNIES – COMPLEXE SPORTIF DIDIER ELOY 1 – 592250101**

Cette installation est classée niveau T3 PN jusqu'au 20/04/2030 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 30/09/2022.

La Commission prend connaissance du mail adressé par le Gilles BRIOU – Président de la CDTIS en date du 05/05/2022 informant que les bancs de touche joueurs et officiels sont desserrés.

La Commission demande d'assurer la fixation des bancs de touche.

- **MARPENT – STADE OMNISPORT DU BEL AIR – 593850101**

Cette installation est classée niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2030.

Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS a été informée que l'eau provenant des douches joueurs passe sous la cloison et entre dans le vestiaire arbitre.

La Commission demande d'effectuer les travaux nécessaires d'étanchéité.



FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN – STADE JULES COLLET 2 – NNI 593570102**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 17/06/2025.

Date de la visite : 03/05/2022 – Mr Serge PATUREAU - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 10/05/2032.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ROUBAIX – STADE DUBRULLE VERRIEST – NNI 595120101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 16/06/2022.

Date de la visite : 19/04/2022 – Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 19/04/2022 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien (sous les réserves apportées au rapport de visite) de classement de l'installation en Niveau T3 PN et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)



1.5 Avis préalables

- **NOORDPEENE – STADE JOSEPH DUVET 1 – NNI 594360101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 19/10/2021 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T4 avec un terrain en gazon synthétique avec de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Plan des vestiaires
- Plan masse

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T4 SYN.

Pour son classement en Niveau T4 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (règlement TIS 2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de dégagement de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

Dans le cas d'une charge à base de matériau élastomère, la Commission recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement



SUITE

3.4 Avis préalables

- **STEENVOORDE – STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 595805502 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage d'un Foot5 et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour une conformité au cahier des charges éclairage FAFA pour une installation Foot5.

Eclairage moyen horizontal : 165 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **MARQUETTE-LEZ-LILLE – STADE CAMILLE MEERSSMAN – 593860101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 27/01/2021.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 14/04/2022 informant que l'installation est définitivement fermée et sera remplacée par le Stade Jean Delebarre.

En conséquence, l'installation sera supprimée de la base de données.

Remerciements



1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AUNEUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 602030101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 19/04/2022 – MM Daniel DUBOIS & Didier LANGLET – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- AOP du 13/04/2022
- Rapport de visite effectué le 19/04/2022 par MM Didier LANGLET & Daniel DUBOIS – Membres de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/08/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Installer un lavabo (EC/EF) dans les vestiaires joueurs de l'équipe local
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitres
- Compléter la partie manquante de la main courante par la pose d'une chaîne ou d'une barre

Recommandation: Ajouter 2 pommes de douche dans le vestiaire local

- **ORRY LA VILLE – STADE INTERCOMMUNAL 1 – NNI 604820101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/05/2022.

Date de la visite : 02/05/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 02/05/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 10/05/2032, sous la réserve suivante à lever avant le 31/08/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



SUITE

• TROSLY BREUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 606470101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/04/2022.

Date de la visite : 28/04/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 23/04/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/07/2022.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Protéger les plaques d'arrosage situées dans les 2,50m de sécurité avec un gazon synthétique collé

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

• VILLERS ST PAUL – STADE ANDRE PETENOT 1 – NNI 606840101

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/10/2031.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 16/11/2021 et prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la réfection du terrain d'honneur en pelouse naturelle avec un arrosage intégré et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Plan d'arrosage & Type d'arroseurs

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis réglementaire favorable sur le projet d'un arrosage automatique.

Pour son classement en Niveau T5, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES



SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

- **CITERNE – STADE MUNICIPAL – 801960101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/06/2022.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 21/04/2022 informant qu'il n'y a plus d'équipe et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **FRIVILLE ESCARBOTIN – GYMNASSE S.I.G.L.V. – NNI 803689902 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas à Foot2000.

Date de la visite : 03/05/2022 – Mr Grégory HORVILLE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Plan masse
- Rapport de vérification
- Rapport photos

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10/05/2032, sous réserve de la transmission d'Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout avant le 30/04/2022.

- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement



SUITE

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **CAGNY – STADE RENE ROUSSEL – NNI 801600101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation d'Ouverture au Public du 21/04/2022.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

Le 10/05/2022
Michel RAVIART
Président